

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil du 28 octobre 2024 à 12h30 au bureau municipal situé au 1362 route 148, Campbell's Bay, QC.

Présents : La mairesse Larivière, les conseillers Denis Dubeau, Emile Morin, Rick Frost et Courtney Harris.

Les conseillers John Stitt et Terry Racine ont motivé leurs absences.

Également présents : Directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et la mairesse Larivière préside la réunion.

*Il n'y a pas de déclaration de conflit d'intérêt de la part des membres du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

2024-10-196

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour (avec ajouts) du 28 octobre 2024.

Adopté

Demande d'aide financière à RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à s'y conformer aux exigences.

2024-10-197

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le "Programme ") pour lequel la Municipalité de Litchfield désire soumettre un projet "Composteurs domestiques" (ci-après le "Projet ");

CONSIDÉRANT que pour obtenir une aide financière dans le cadre du Programme, toutes les exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et tous les renseignements et documents requis doivent être soumis à RECYC-QUÉBEC ;

C'est pourquoi,

Il est proposé par Denis Dubeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la directrice générale, Julie Bertrand, à signer et à déposer, au nom de la Municipalité de Litchfield, une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC pour la réalisation du projet, dans le cadre du Programme, et à transmettre tout document ou information s'y rapportant ;

RESPECTER toutes les conditions et exigences du cadre normatif du Programme, ainsi que le cadre en vigueur (lois, règlements, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du Projet, qui doit être entièrement achevé d'ici le 30 juin 2025 ;

OBTENIR les autorisations nécessaires pour le projet, le cas échéant ; Réaliser des activités régulières d'information, de sensibilisation et d'éducation à différents stades du projet, dont certaines s'adresseront à l'ensemble de la population cible, au moins jusqu'à la fin du projet ;

CONFIRMER que le projet soumis permettra, au minimum, le recyclage des matières organiques résidentielles à base de plantes visées ;

DE RESTER propriétaire des équipements collectifs (dans le cas du volet 2 ou 3) et d'en assurer le fonctionnement, l'utilisation et l'entretien pendant toute la durée du projet, au minimum ;

TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC le(s) rapport(s) de reddition de comptes requis, y compris tous les documents requis, conformément aux exigences du programme ;

OBTENIR de RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 septembre 2025, la reconnaissance du niveau minimal " mise en œuvre " du programme ICI ON RECYCLE+.

PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de retrait d'un autre partenaire financier.

Adopté

CLOTURE

2024-10-198

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de lever la séance à 12 h 50.

Adopté

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale et greffier Trésorie

